

AFFAIRE N° 21

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES POUR L'EXECUTION
D'UNE NOUVELLE TRANCHE DE TRAVAUX DANS LE CIMETIERE DE PRIMA

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il est prévu, pour l'année 1990, de poursuivre l'aménagement du Cimetière de Prima.

Les travaux, estimés à 4 800 000 F, comprendront :

- les terrassements généraux de l'ensemble du terrain, en vue de la préparation des zones d'inhumation (dont des carrés confessionnels), pour une mise à disposition successive ;
- la réalisation du mur de clôture définitif du cimetière, sur tout son pourtour, pour assurer la sérénité des lieux ;
- la réalisation des travaux de V.R.D. et espaces verts qui délimiteront la moitié environ du cimetière.

Je vous demande de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 :

- à lancer les appels d'offres nécessaires à l'exécution de ces travaux ;
- à passer des marchés avec les entreprises retenues ;
- en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Jean-Max NATIVEL donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,
et AFFAIRES GENERALES ET SOCIALES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

